DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Centre Communal d'Action Sociale de Valréas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VALREAS

Séance du 19 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 11 **Date de la convocation : 13/10/2022**
Présents : 8

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, SERVAN, GENESTON, GAGNIERE, FOURNOL, MARY, JUGE - M – DELERUE
Étaient excusés : Mme DOUX, - MM. ADRIEN, GRUTER
Pouvoirs :
Absents :

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 16/2022 : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'immigration encourage les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), conseils départementaux et régionaux à adopter un système de télétransmission de leurs actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Prenant la forme d'un logiciel informatique, cette solution leur permet de transmettre de façon dématérialisée l'ensemble des actes qui intègrent la nomenclature établie par le Ministère.

En 2021, le CCAS de Valréas a transmis près d'une trentaine d'actes administratifs à la Préfecture de Vaucluse par voie postale.

Le CCAS souhaite mettre en place une plateforme de télétransmission et la rendre effective au 1er janvier 2023, ce qui permettrait :

- Une simplification des échanges entre le CCAS et la Préfecture de Vaucluse,
- Une simplification des démarches pour la gestion administrative du CCAS,
- Une réduction des frais postaux,
- L'adoption d'une solution à la fois moderne et sécurisée de sauvegarde des actes administratifs télétransmis.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la mise en place d'une plateforme de télétransmission des actes administratifs de la commune soumis au contrôle de légalité

- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente par délégation à signer une convention de mise en place de cette plateforme avec la Préfecture de Vaucluse et tout document relatif à ce dossier ;